

Réunion du Conseil d'Orléans Métropole
le jeudi 3 octobre 2019 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS
Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 3 octobre, à 18 heures le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Conseil métropolitain : jeudi 26 septembre 2019

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER,
BOU : Mme Michèle BLANLUET,
CHANTEAU : Mme Christel BOTELLO, M. Jean-Pierre VANNIER,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, M. Rémy RABILLARD,
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU (à partir de 18 h 45), Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE,
INGRE : Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 35 puis pouvoir à Mme BARTHE-CHENEAU), M. Philippe GOUGEON,
MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
OLIVET : Mme Cécile ADELLE (jusqu'à 19 h 45), M. Jean-Michel PELLE, M. Horace SONCY (à partir de 19 h 05),
ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 05), Mme Béatrice ODUNLAMI, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (jusqu'à 20 h 20), Mme Martine ARSAC, M. François LAGARDE, M. Thomas RENAULT, Mme Martine HOSRI (à partir de 18 h 15), M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT, M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 18 h 55 puis pouvoir à Mme CHERADAME), Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, M. Philippe LELOUP (jusqu'à 19 h 50 puis pouvoir à Mme DESCHAMPS), Mme Muriel CHERADAME, M. Philippe PEZET (pouvoir à Mme de QUATREBARBES jusqu'à 19 h 10 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL (jusqu'à 20 h 15), Mme Aude de QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER (à partir de 18 h 15), M. Jean-Luc POISSON, Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 20 h 25), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 19 h 45), M. Michel RICOUD (jusqu'à 19 h 50 puis pouvoir à M.FROMENTIN),
ORMES : Mme Jeanne GENET,
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU,
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (à partir de 18 h 45 et jusqu'à 20 h 30 puis pouvoir à M.BOIS), Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET, M. Christophe LAVIALLE, M. Michel DELPORTE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 20 h 45), Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, M. Pascal LAVAL (jusqu'à 20 h 15),
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 20 h 00), Mme Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN (jusqu'à 20 h 35 puis pouvoir à Mme MORIO),
Mme Chantal MORIO,
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS,
SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA,

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : M. Christian BOUTIGNY donne pouvoir à M. Philippe GOUGEON
CHECY : Mme Virginie BAULINET donne pouvoir à M. Rémy RABILLARD
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 35)
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Jean-Michel PELLE, Mme Guylaine MARAVAL donne pouvoir à Mme Cécile ADELLE (jusqu'à 19 h 45)
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL (jusqu'à 20 h 15), Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON, M. François FOUSSIER donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Martine ARSAC, M. Michel BRARD donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 19 h 45),
ORMES : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à Mme Jeanne GENET
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à Mme Colette MARTIN-CHABBERT
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES
SARAN : M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 05)

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Anthony DOMINGUES, Mme Carole CANETTE,
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENault, Mme Claude GRIVE,
OLIVET : M. Philippe BELOUET,
ORLEANS : Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE

Mme Béatrice ODUNLAMI remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

VIE INSTITUTIONNELLE

- 1) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 27 juin 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 27 juin 2019.

- 2) Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 11 juillet 2019 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 11 juillet 2019 en vertu de la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

- 3) Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

- 4) Organismes extérieurs - Commission de suivi de site pour la société THALES LAS FRANCE à La-Ferté-Saint-Aubin (ex-TDA ARMEMENTS) - Renouvellement - Désignation d'un représentant.

Le conseil métropolitain :

- par dérogation à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales, a décidé par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant à la commission de suivi de site (CSS) pour les installations exploitées par la société THALES LAS FRANCE sur le territoire des communes de La-Ferté-Saint-Aubin et d'Ardon.

- a procédé à la désignation de Monsieur Jacques MARTINET, Vice-Président, au sein de cette commission, pour la durée restante du mandat,

- 5) Conseil Métropolitain - Actualisation du dispositif de prise en charge des frais de déplacement applicable aux élus métropolitains dans le cadre de leur mandat - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé pour la durée restante du mandat, les modalités de prise en charge et de remboursement aux élus, des frais de déplacement hors du territoire communal et des frais d'exécution des mandats spéciaux ;

- a abrogé le point n° 1 du dispositif de la délibération n° 6373 du Conseil Métropolitain du 22 juin 2017 accordant délégation au Bureau pour attribuer les mandats spéciaux.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

- 6) Enseignement supérieur, innovation, transferts de technologie – 2ème édition du prix « AgreenTech Valley » – Approbation du règlement du concours.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le règlement du concours AgreenTech Valley 2019 qui prévoit l'attribution d'un prix au candidat vainqueur d'un montant de 5 000 € ;

- a approuvé le dossier de candidature correspondant à cette 2ème édition ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet évènement.

7) Développement économique - Forum Open Agrifood 2019 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association « Open Agrifood Orléans » et la commune d'Orléans - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a attribué à l'association « Open Agrifood Orléans » pour l'organisation du Forum Open Agrifood 2019 une subvention d'un montant de 25 000 € ;

- a approuvé la convention de partenariat correspondante à passer avec la commune d'Orléans et l'association « Open Agrifood Orléans » ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

8) Développement commercial - Aide en faveur des commerces de proximité - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Approbation d'une convention de soutien à l'investissement à passer avec la SEA MULTI-SERVICES - Attribution d'une aide économique.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de soutien à l'investissement à passer avec Madame RIGOLLET Lizette, gérante de la SEA MULTI-SERVICES – 1 allée des aviateurs – 45800 ST JEAN DE BRAYE ;

- a décidé d'attribuer une subvention de 1 068 € à la SEA MULTI-SERVICES ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

9) Tourisme et promotion du territoire - Adhésion à l'A.F.C.C.R.E - Désignation d'un représentant.

Le conseil métropolitain :

- a décidé d'approuver l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association A.F.C.C.R.E, dont la cotisation annuelle s'élève à 3 193 € T.T.C pour 2019 ;

- a décidé en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant d'Orléans Métropole au sein de l'Assemblée Générale ;

- a désigné Mme Martine GRIVOT, conseiller métropolitain, comme représentant d'Orléans Métropole au sein de l'Assemblée Générale de l'association ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion et notamment de signer toute convention relative à l'adhésion.

10) Tourisme - Exercice 2018 - Approbation du rapport d'activités des représentants d'Orléans Métropole au conseil d'administration de la SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport d'activités des représentants d'Orléans Métropole au conseil d'administration de la SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME au titre de l'exercice 2018.

11) Parc Floral de La Source Orléans-Loiret - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret pour la gestion du Parc Floral.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret fixant les modalités de la participation financière du Département du Loiret pour la gestion du Parc Floral de La Source, Orléans - Loiret, pour l'année 2019, pour un montant maximum en fonctionnement de 553 500 € et en investissement, pour un montant de 189 000 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à accomplir toute formalité nécessaire.

12) Sport - Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de soutien passée avec la S.E.M.S.L ORLEANS LOIRET BASKET - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de soutien pour les saisons sportives 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 passée avec la SEMSL ORLEANS LOIRET BASKETBALL

- dans ce cadre, a attribué une subvention complémentaire de 300 000 € à la SEMSL ORLEANS LOIRET BASKETBALL au titre de la saison sportive 2019/2020, sous réserve du vote du budget ;

- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer ledit avenant et accomplir toutes les formalités nécessaires.

13) Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec des associations d'insertion par l'emploi - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les conventions de soutien à passer avec les associations Union Régionale des Scop, La Ressource AAA, Val'Espoir au titre de 2019 ;

- a approuvé l'attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

14) Emploi – Territorialisation des politiques de l'emploi - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Loiret pour les années 2019-2020.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat à passer entre Orléans Métropole et la Maison de l'Emploi avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Loiret dans le cadre de la territorialisation des politiques de l'emploi et ce pour une durée de 15 mois et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

15) Aménagement - Tête Nord du Pont de l'Europe - Diagnostic archéologique - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans en vue de la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le site de la Tête Nord du Pont de l'Europe et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

16) Aménagement – Commune d’Orléans - ZAC Jardin du Val Ouest – Dossier présentant l’étude d’impact et la demande d’autorisation - Avis à émettre.

Le conseil métropolitain a émis un avis favorable, pour ce qui concerne ses compétences, sur le dossier présentant le projet d’aménagement de la ZAC Jardin du Val Ouest.

17) Aménagement - Commune d’Orléans - ZAC du Fil Soie - Dossier présentant l’étude d’impact et la demande d’autorisation - Avis à émettre.

Le conseil métropolitain a émis un avis favorable, pour ce qui concerne ses compétences, sur le dossier présentant le projet d’aménagement de la ZAC du Fil Soie sur la commune d’Orléans.

18) Aménagement - Commune de Semoy - ZAC du Champ Prieur - Dossier présentant le projet comprenant l’étude d’impact - Avis à émettre.

Le conseil métropolitain a émis un avis favorable, pour ce qui concerne ses compétences, sur le dossier présentant le projet d’aménagement de la ZAC du Champ Prieur à Semoy

19) Rénovation urbaine - Commune d’Orléans - Opération ANRU 2 Argonne - Mise à jour des modalités de mise à disposition du public de documents dans le cadre de la création d’une Z.A.C. - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé les modalités de mise à disposition du public de l’étude d’impact, de l’avis émis par l’autorité environnementale sur cette étude, de la réponse écrite du maître d’ouvrage à cet avis et du bilan de la concertation préalable à la création d’une Z.A.C., à propos de l’opération de renouvellement urbain sur le quartier de l’Argonne.

20) Rénovation urbaine - Commune d’Orléans - Opération ANRU 2 La Source - Mise à jour des modalités de mise à disposition du public de documents dans le cadre de la création d’une Z.A.C. - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé les modalités de mise à disposition du public de l’étude d’impact, de l’avis émis par l’autorité environnementale sur cette étude, de la réponse écrite du maître d’ouvrage à cet avis et du bilan de la concertation préalable à la création d’une Z.A.C., à propos de l’opération de renouvellement urbain sur le quartier de La Source.

21) Habitat-logement - Conférence intercommunale d’attribution - Accord collectif départemental - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé l’accord collectif départemental à passer avec l’Etat, les bailleurs sociaux, Habitat et Humanisme et la Communauté des Communes Giennoises et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit document.

22) Habitat-logement - Fond unifié pour le logement (FUL) - Dispositif de sous-location de logements à des ménages en difficulté - Approbation d’avenants aux conventions passées avec les associations SOLIHA AIS, AIDAPHI et AHU.

Le conseil a approuvé les avenants à passer avec SOLIHA AIS, l’AIDAPHI et l’AHU, prévoyant les conditions et les modalités de saisine du fonds de garantie de la sous location et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

23) Centre funéraire des Ifs - Rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire sur la gestion - Exercices 2012 et suivants - Suivi des recommandations.

Le conseil métropolitain a pris connaissance du rapport sur les actions entreprises à la suite des recommandations formulées par la Chambre régionale des Comptes Centre-Val de Loire dans le rapport d’observations définitives sur la gestion du centre funéraire des Ifs pour les

exercices 2012 et suivants.

24) Centre funéraires des Ifs - Adhésion à l'association "Union du Pôle Funéraire Public" (UPFP) - Renouvellement.

Le conseil métropolitain a approuvé le renouvellement de l'adhésion à l'association UPFP pour l'année 2019 et a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet.

25) Transports et Déplacements - Commune d'Orléans - Parc relais des Droits de l'Homme - Mise à disposition précaire et révocable d'une réserve foncière – Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de mise à disposition précaire et révocable d'une réserve foncière sise 27 rue Marie Stuart à Orléans, d'une surface de 8 000 m² cadastrée section CN n° 382p, 418, 772 et 1028, à passer avec le Département du Loiret, ayant pour objet de fixer les conditions d'occupation des lieux pour une durée d'un an moyennant un loyer annuel de 60 000 € TTC révisable sur l'indice du coût de la construction (ICC) ;

- a approuvé le versement au Département du Loiret, des loyers des années précédentes, d'un montant total de 120 986 € et celui du 19 avril au 30 septembre 2019 d'un montant total de 28 479,15 € ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

26) Transports et déplacements - Aide à l'achat de vélos à assistance électrique - Fixation du montant supplémentaire de la subvention pour l'année 2019 – Information.

Le conseil métropolitain a pris acte du montant supplémentaire alloué à cette opération au titre de l'année 2019 s'élevant à 20 000 €.

DEVELOPPEMENT DURABLE

27) Environnement - Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - Arrêt du projet - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a décidé d'arrêter le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE),

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à organiser une consultation publique portant sur ce plan,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant au projet de PPBE.

28) Prévention des risques - Réduction de la vulnérabilité du territoire - Communes de Saint-Jean-de-Braye et de Semoy - Plan de prévention des risques technologiques des Dépôts de pétrole d'Orléans - Approbation d'une convention de financement des travaux de réduction de vulnérabilité du bâti.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec l'Etat, l'exploitant, la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret, pour une durée de 36 mois, ayant pour objet de déterminer les contributions de chacune des parties au financement des travaux de réduction de vulnérabilité du bâti dans le cadre des PPRT de la société des Dépôts de pétrole d'Orléans et d'Orléans Métropole, affectés à 3 logement recensés sur la commune de Semoy et à 7 logements

recensés sur la communes de Saint-Jean-de-Braye ;

- a approuvé dans ce cadre le versement d'une participation maximum de 48 739,20 euros ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

29) Eau potable - Dispositif de médiation de la consommation - Approbation d'une convention de partenariat et de prestations à passer avec l'association de la Médiation de l'Eau.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention pluriannuelle de partenariat et de prestations à passer avec l'association Médiation de l'Eau ayant pour objet de permettre aux abonnés des services d'eau et d'assainissement collectif de recourir aux services de celle-ci,
- a approuvé le versement de la cotisation annuelle et le cout des prestations,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

30) Eau potable - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable - Exercice 2018 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable relatif à l'exercice 2018.

31) Eau potable - Examen des rapports annuels des délégataires EAU D'OLIVET, ORLEANAISE DES EAUX, VEOLIA EAU et SUEZ EAU FRANCE - Exercice 2018 - Approbation.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre des contrats de délégation de service public de type affermage ou concessif pour la production, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau, des rapports annuels des sociétés EAU D'OLIVET, ORLEANAISE DES EAUX, VEOLIA Eau et SUEZ Eau France, délégataires, pour l'exercice 2018.

32) Eau potable - Communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Marigny-les-Usages et Mardié - Contrat de concession pour la gestion des services publics d'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie - Approbation d'un avenant n°1 à la convention de vente d'eau en gros à passer avec la communauté de communes de la Forêt et VEOLIA EAU.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau pour l'alimentation permanente en eau potable des communes de Rebréchien et Vennecy, à passer avec la communauté de communes de la Forêt et VEOLIA Eau, ayant pour objet d'ajouter un nouveau point d'interconnexion pour l'alimentation d'une ZAC, jusqu'au 31 décembre 2023 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

33) Assainissement - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement - Exercice 2018 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement relatif à l'exercice 2018.

34) Assainissement - Exploitation du service public d'assainissement non collectif - Examen du rapport d'activité 2018 produit par le délégataire VEOLIA.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre du contrat de délégation de service public d'assainissement non collectif, du rapport d'activité annuel de la société VEOLIA, délégataire, pour l'exercice 2018.

35) Assainissement - Exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et ouvrages associés - Examen du rapport d'activité annuel du délégataire SERA.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que leurs ouvrages associés, du rapport d'activité annuel de la Société d'Exploitation des Réseaux d'Assainissement, délégataire, pour l'exercice 2018.

36) Assainissement - Commune d'Olivet - Extension d'un réseau d'eaux usées rue Saint Martin - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la société 3F CENTRE VAL DE LOIRE.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la société 3F CENTRE VAL DE LOIRE, ayant pour objet le financement des travaux de Extension d'un réseau d'eaux usées rue Saint Martin à Olivet, pour un montant de 120 000 € H.T maximum et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

TERRITOIRES ET PROXIMITE

37) Gestion des déchets - Service public de traitement des déchets ménagers - Concession de travaux et de service public pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagers (UTOM) et de l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME) - Sécurisation du financement des investissements - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de groupement d'autorités concédantes.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de groupement d'autorités concédantes en date du 17 septembre 2018, ayant pour objet de sécuriser le financement des investissements ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer ledit avenant n° 1
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à prendre signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et de l'acte juridique qu'elle approuve.

38) Gestion des déchets - Service public de traitement des déchets ménagers - Concession de travaux et de service public pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagers (UTOM) et de l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME) - Sécurisation du financement des investissements - Acte d'acceptation de cession de créances et d'une convention multipartite à passer avec DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les termes de l'acte d'acceptation ainsi que ses annexes, aux termes duquel Orléans Métropole procède à l'acceptation de la cession des créances, au bénéfice des cessionnaires escompte représentés par Deutsche Pfandbriefbank AG, et relatif au contrat de concession ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'acte d'acceptation et ses annexes, pour le propre compte d'Orléans Métropole ;
- a approuvé les termes de la convention multipartite ainsi que ses annexes, à conclure avec le concessionnaire et Deutsche Pfandbriefbank AG, en tant qu'agent des cessionnaires escompte et de cessionnaire escompte initial ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention multipartite et ses annexes, pour le compte du groupement d'autorités concédantes, en sa qualité de

coordonnateur, et pour le propre compte d'Orléans Métropole

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la délibération et des actes juridiques qu'elle approuve.

39) Gestion des déchets - Traitement des déchets ménagers à l'UTOM – Convention d'utilisation d'équipement collectif passée avec la communauté de communes des Terres Val de Loire – Prolongation de durée et versement de recettes - Approbation d'un avenant n° 5.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 5 à la convention d'utilisation d'équipement collectif passée avec la communauté de communes des Terres Val de Loire et relative au traitement des déchets ménagers à l'UTOM à Saran ayant pour objet la prolongation de durée de versement des recettes de vente de matières et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

40) Espace public - Assainissement - Commune de Semoy - Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) du Champ Prieur - Réalisation des espaces publics - Réalisation des réseaux et ouvrages d'assainissement - Accord de principe.

Le conseil métropolitain :

- a donné son accord sur le principe de la réalisation par la SNC Foncier Conseil des équipements publics prévus au projet de programme du dossier de réalisation de la « ZAC du Champ Prieur » à Semoy, dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à la métropole,

- a donné son accord sur le principe de l'incorporation des réseaux, ouvrages, équipements, voiries et espaces publics réalisés dans le domaine public de la métropole, selon la procédure habituelle de remise concernant les concessions d'aménagement.

41) Espace public - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Requalification du centre-ville - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune de Saint-Jean-de-Braye.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune de Saint-Jean-de-Braye relative à la requalification du centre-ville et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

42) Espace public - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin – Enfouissement des réseaux de la venelle du cloître - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Approbation d'une convention à passer avec la société ORANGE.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, ayant pour objet le versement par la commune d'une offre de concours en vue de la réalisation des travaux d'enfouissement venelle du Cloître ;

- a approuvé la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de la venelle du Cloître à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, à passer avec la société ORANGE, ayant notamment pour objet de fixer les modalités de versement de la participation financière d'Orléans Métropole à la société Orange, ainsi que la remise des équipements à la collectivité ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de la métropole.

43) Espace public - Commune d'Olivet - Aménagement du carrefour giratoire à l'intersection des routes départementales n° 2271 et 15 - Convention pour la gestion et l'entretien ultérieur des espaces verts et de la signalisation à vocation locale passée avec le Département du Loiret - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 1 à la convention relative à la gestion et l'entretien ultérieur des parties d'ouvrages dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire à l'intersection des routes départementales 2271 et 15 sur la commune d'Olivet, à passer avec le Département du Loiret, afin de prendre en compte les modifications à apporter à l'aménagement de ce giratoire et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant au nom de la métropole.

44) Espace public - Dommages de travaux publics - Rond-point des Ajoncs rue Gustave Eiffel à Chécy - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec la SARL B.N.D.C FOURNIL DE PIERRE - Attribution d'indemnités.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le protocole transactionnel à passer avec la SARL B.N.D.C Fournil de Pierre, représentée par Monsieur NASSIET, au titre de la réparation intégrale de son entier préjudice subi en raison des travaux réalisés pour le compte d'Orléans Métropole au 1 rue Gustave Eiffel à Chécy pour la période des travaux ayant empêché l'accès à ce commerce ;

- dans le cadre de ce protocole, a attribué une indemnité d'un montant de 16 746 € à ce commerce au titre de la réparation intégrale de son entier préjudice subi en raison des travaux réalisés pour le compte d'Orléans Métropole pour la période du 25 juin 2018 au 3 septembre 2018 ayant empêché l'accès à ce commerce et ce en contrepartie de sa renonciation à recours pour tout préjudice trouvant son origine ou sa cause dans les travaux précités réalisés pour le compte d'Orléans ;

- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer ledit protocole ainsi que tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cet effet.

45) Espace public - Adhésion à l'association des Villes pour la Propreté Urbaine (A.V.P.U.) - Désignation d'un représentant.

Le conseil métropolitain :

- a adhéré à l'association des Villes pour la Propreté Urbaine (A.V.P.U.) à compter de l'année 2019, pour un montant de 2 000 € ;

- par dérogation à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant d'Orléans Métropole au sein de l'assemblée générale de l'A.V.P.U. ;

- a désigné Madame Aude de QUATREBARBES, conseiller spécial, pour représenter Orléans Métropole au sein de l'association.

RESSOURCES

46) Relations humaines - Examen du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2020

- 47) Relations humaines - Formation des policiers municipaux - Mise à disposition du centre de tir régional situé sur la commune de Fleury les Aubrais - Approbation d'une convention à passer avec l'association CERCLE JULES FERRY TIR.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention d'une durée d'un an à compter du 1er septembre 2019 à passer avec le centre de tir régional, déterminant les conditions techniques et financières d'utilisation de son stand de tir situé 154 rue des Fossés à Fleury Les Aubrais par le personnel de la Police Municipale Intercommunale des Transports au titre de la formation continue ;

- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer ladite convention au nom d'Orléans Métropole.

- 48) Relations humaines - Approbation d'une convention de formation professionnelle des agents de la Police Municipale Intercommunale des Transports (PMIT) à passer avec la commune d'Olivet et les formateurs.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de formation professionnelle à passer avec la commune d'Olivet et les formateurs, en vue de former les policiers de la PMIT à raison de deux séances d'entraînement de deux heures par mois et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

- 49) Police Municipale Intercommunale des Transports (PMIT) - Mise à disposition d'un chien de patrouille - Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de mise à disposition d'un chien de patrouille à passer avec Madame Jessica CHARDIN, policier à la police municipale intercommunale des transports, pour une durée d'une année à compter du 1er octobre 2019 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

- 50) Gestion immobilière - Musée des Beaux-Arts - Approbation d'une convention de répartition des charges de fonctionnement à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de répartition des charges de fonctionnement du Musée des Beaux-Arts à passer avec la commune d'Orléans pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à cette affaire.

- 51) Finances - SA HLM ICF ATLANTIQUE – Réhabilitation de 67 logements situés « La Renardière » 196-198-200 Faubourg Saint Vincent à Orléans – Garantie d'un emprunt de 2 040 040 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 020 020 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 040 040 €, que la SA HLM ICF ATLANTIQUE souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM ICF ATLANTIQUE et Orléans Métropole.

- 52) Finances - O.P.H. LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS - Construction de 25 logements situés ZAC Grainloup - Résidence d'accueil "La Passerelle" à Chécy - Garantie d'un emprunt de 1 912 371 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 956 185,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 912 371 €, que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS et Orléans Métropole.

53) Finances - SA HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE - Réhabilitation de 88 logements situés Les Andrillons à Fleury les Aubrais - Garantie d'un emprunt de 901 700 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 450 850,00 €, représentant 50 % d'un prêt de 901 700 €, que la SA HLM 3F Centre Val de Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM 3F Centre Val de Loire et Orléans Métropole.

54) Finances – S AHLM VALLOGIS – Réhabilitation de 13 logements situés sur plusieurs adresses à Orléans - Garantie d'un emprunt de 508 743 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 254 371,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 508 743 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

55) Finances - O.P.H. LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS - Construction de 2 logements situés 50 rue des Carmes à Saint Jean le Blanc- Garantie d'un emprunt de 346 379 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 173 189,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 346 379 €, que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS et Orléans Métropole.

A Orléans, le 3 octobre 2019

Le Président d'Orléans Métropole

Olivier CARRE

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales